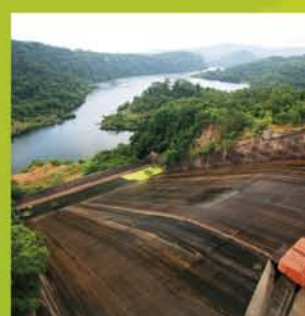
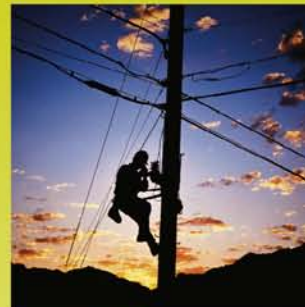


Version préliminaire émise après examen et révision
par le Forum sur l'évaluation de la durabilité dans le
secteur de l'hydroélectricité

Publié par l'Association
internationale pour
l'hydroélectricité



Version préliminaire du
**Protocole d'évaluation de la durabilité
dans le secteur de l'hydroélectricité**

Août 2009

**DOCUMENT D'INFORMATION
ET EXEMPLES DE CONTENU**

CONTEXTE

Les besoins en matière d'économie à faible intensité de carbone, de sécurité de l'approvisionnement énergétique et de gestion améliorée de l'eau ont ravivé l'intérêt pour la filière hydraulique.

Des contributions importantes ont permis aux parties concernées de mieux comprendre, et donc de mieux orienter, la performance en matière de développement durable dans le domaine des barrages en général et dans celui de l'hydroélectricité en particulier. Cependant, malgré les efforts déployés, il n'existe à peu près pas à l'heure actuelle de normes et d'outils d'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité qui soient largement acceptés. Pour remédier à cette lacune, l'Association internationale pour l'hydroélectricité¹ (IHA), en étroite collaboration avec divers partenaires, a créé en mars 2008 le Forum sur l'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité² (le « Forum »). Le Forum est un groupe intersectoriel chargé d'élaborer un outil d'évaluation de la durabilité qui sera reconnu à grande échelle et servira à mesurer et à orienter la performance dans le secteur de l'hydroélectricité. Pour ce faire, il se fonde sur le protocole d'évaluation de la durabilité³ (2006) de l'IHA. Les membres du Forum comprennent des représentants de gouvernements de pays développés et en voie de développement, d'ONG à vocation sociale et environnementale et de banques commerciales et de développement ainsi que du secteur de l'hydroélectricité.

Le mandat du Forum s'étale sur deux ans. Constitué en mars 2008 à Washington (D.C.), le Forum a tenu des réunions en juillet 2008 (É.-U.), en septembre 2008 (Zambie), en octobre 2008 (Chine), en décembre 2008 (Brésil), en mars 2009 (Turquie) et en juin 2009 (Islande) ; deux autres rencontres sont prévues pour le début de 2010 (lieux à confirmer). Le Forum a déterminé les enjeux dont il convient de tenir compte dans le protocole d'évaluation tout comme la méthode de mesure à adopter relativement à chacun de ces enjeux. Son plan de travail prévoit la participation d'experts en ce qui concerne des thèmes clés en matière de durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité, des évaluations de projet sur le terrain, des journées d'étude axées sur le protocole, la mise à contribution des principaux groupes de référence des parties concernées et une série de consultations du public sur les principales composantes de l'outil d'évaluation proposé (janvier et février 2009).

Le présent document contient des extraits de la première version préliminaire complète du protocole d'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité (le « protocole »), en date d'août 2009. La version préliminaire du protocole sera soumise à des essais et fera l'objet d'une seconde phase de consultations, de septembre à novembre 2009. Le Forum vise à mettre la dernière main à la version préliminaire du protocole, en y intégrant les résultats des consultations et des essais, d'ici la fin du premier semestre de 2010. La phase de travail qui suivra mettra l'accent sur les applications possibles du protocole et pourrait cibler des moyens d'établir une norme sectorielle et de concevoir un plan d'homologation. Il est entendu que, par la suite, le protocole sera revu régulièrement et mis à jour en fonction des leçons apprises grâce à son application généralisée à l'échelle mondiale.

Pour plus d'information sur le Forum sur l'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité et sur le processus ayant mené à l'élaboration de la version préliminaire du protocole, visitez le www.hydropower.org/sustainable_hydropower/hsaf.html.

Objectifs et fins du protocole

Le protocole d'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité énonce les éléments importants dont il faut tenir compte au moment de déterminer la durabilité d'un projet hydroélectrique. Il établit en outre le cadre de mesure applicable à ce projet précis selon une série graduée de pratiques. Chacune des quatre sections du protocole porte sur une étape distincte du cycle de vie d'un projet hydroélectrique, car les grands enjeux et les critères d'évaluation de la performance varient d'une étape à l'autre. L'évaluation repose sur des éléments de preuve objectifs qui justifient la cote.

¹ International Hydropower Association

² Hydropower Sustainability Assessment Forum

³ *Sustainability Assessment Protocol*

Le protocole ne vise pas un but unique. Il a plutôt été préparé pour un large éventail d'applications possibles. Son objectif est de rehausser la performance sur le plan de la durabilité des aménagements hydroélectriques et de leur exploitation. Voici quelques exemples des utilisateurs et des fins possibles du protocole :

- Tous les secteurs, y compris les collectivités touchées par le projet : disposer d'une base de discussion commune sur les enjeux liés au développement durable.
- Gouvernements, investisseurs potentiels et autres décideurs : assurer que les nouveaux aménagements hydroélectriques constituent une solution appropriée compte tenu du contexte.
- Entreprises, gouvernements, institutions financières et ONG : orienter l'aménagement de nouvelles installations hydroélectriques.
- Entreprises, gouvernements et agences de développement : évaluer la durabilité des installations existantes et élaborer des programmes d'amélioration.
- ONG et société civile : évaluer la durabilité des projets hydroélectriques à différentes étapes de leur cycle de vie pour se faire une idée de la performance des exploitants et des financiers et disposer d'une base de discussion commune sur ces projets.
- Promoteurs, institutions financières et autres investisseurs : évaluer les risques des investissements potentiels et contribuer au contrôle préalable.
- Secteur de l'hydroélectricité : obtenir une qualification indépendante pour bénéficier d'un financement de banques, de crédits de carbone (p. ex. Mécanisme pour un développement propre et Application conjointe), de crédits liés aux énergies renouvelables (p. ex. crédits d'énergie renouvelable) et de la reconnaissance sur les marchés libres (p. ex. certificats verts) ; administrateurs de ces mécanismes : juger de l'admissibilité.
- Agences de vérification : confirmer un niveau de durabilité.
- Propriétaires et exploitants d'installations hydroélectriques : utiliser pour la formation et pour la gestion en matière de développement durable.

Une fois qu'il aura mis la dernière main à la version définitive du protocole d'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité, le Forum se penchera sur les avenues à explorer pour l'avenir, dans le cadre de la seconde phase de ses travaux, en 2010. Ces avenues possibles comprennent des directives pour le secteur, des normes en matière de performance et de durabilité, des programmes de récompense et de reconnaissance, l'analyse comparative au sein du secteur, l'établissement de la capacité à l'aide de programmes de formation, des critères d'admissibilité pour des marchés précis, des mécanismes d'homologation de la durabilité, des sites Web d'information et l'intégration aux lois et politiques nationales et régionales ainsi qu'aux politiques de sauvegarde des banques.

Structure du protocole

Le protocole se divise en sections qui traitent chacune d'aspects et d'attributs.

Sections du protocole

Les quatre sections – Évaluation des fondements stratégiques, Préparation du projet, Réalisation du projet et Exploitation de l'installation – sont conçues de manière à constituer des outils d'évaluation autonomes dont chacun cible une étape précise du cycle de vie du projet et contribue à informer des décisions clés, comme l'indique la Figure 1.

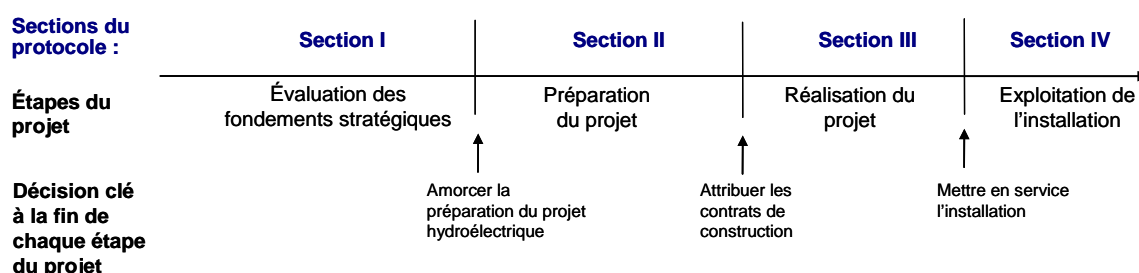


Figure 1 – Sections du protocole et décisions clés

Aspects du protocole

Chaque section du protocole présente un ensemble d'aspects importants qui aident les parties concernées à se former une opinion sur la durabilité globale du projet à un point précis de son cycle de vie. Les aspects, dans leur ensemble, représentent les enjeux dont il faut tenir compte pour formuler avec confiance une opinion sur la durabilité globale d'un projet hydroélectrique.

Le tableau 1 présente les divers aspects qu'englobe le protocole. Ils sont groupés de manière à faire bien ressortir les rapports entre eux.

Perspective	Nom de l'aspect	Sections
Développement	- Besoin confirmé et adaptation stratégique	I, II
	- Évaluation des options	I
	- Politiques et plans régionaux et nationaux	I
Gouvernance	- Risque politique	I
	- Capacités institutionnelles	I
	- Gouvernance du secteur public	II, III
	- Approbations des organismes de réglementation	II, III
	- Gouvernance de l'entreprise	II, III, IV
	- Gestion et communications intégrées	II, III
	- Gestion de la construction	II, III
Enjeux techniques	- Enjeux et risques techniques	I
	- Disponibilité et gestion de la ressource hydrologique	II, III, IV
	- Optimisation de la conception et de la localisation du projet	II
	- Sécurité des actifs et de la collectivité	II, III, IV
	- Fiabilité et efficacité des actifs	IV
Enjeux financiers et économiques	- Enjeux et risques financiers et économiques	I
	- Viabilité économique (avantages supplémentaires)	II, III, IV
	- Viabilité financière	II, III, IV
	- Approvisionnement	II, III, IV
Enjeux sociaux	- Marchés, innovation et recherche	IV
	- Enjeux et risques sociaux	I
	- Évaluation et gestion de l'impact social	II, III, IV
	- Collectivités touchées par le projet	II, III, IV
	- Peuples autochtones	II, III, IV
	- Réinstallation et acquisition de terrains	II, III
	- Partage des avantages	II, III, IV
	- Main-d'oeuvre et conditions de travail	II, III, IV
	- Patrimoine culturel	II, III, IV
- Santé publique	II, III, IV	
Enjeux environnementaux	- Enjeux et risques environnementaux	I
	- Évaluation et gestion de l'impact sur l'environnement	II, III, IV
	- Biodiversité et espèces envahissantes	II, III, IV
	- Érosion et sédimentation	II, III, IV
	- Qualité de l'eau	II, III, IV
Géographie / Espace	- Déchets, bruit et qualité de l'air	III
	- Bassin hydrographique et questions transfrontalières	II, III, IV
	- Gestion du bassin versant	II, III, IV
	- Gestion des réservoirs	II, III, IV
	- Débits écologiques et régime hydrologique en aval	II, III, IV

Tableau 1.– Aspects visés par le protocole d'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité

Attributs du protocole

Chaque aspect compris dans une section est évalué en fonction d'attributs pertinents. Ces attributs, jusqu'à concurrence de sept, sont répartis en deux catégories : processus et performance, comme l'illustre le tableau 2.

Attribut des processus	Point central
Qualité du processus d'évaluation	Porte sur les exigences à satisfaire pour évaluer un aspect particulier, p. ex. l'établissement de l'état de référence ; les exigences légales et autres ; l'évaluation des impacts, des risques et des occasions.
Qualité du processus de gestion	Porte sur la planification de la gestion et la mise en œuvre propres à un aspect particulier, p. ex. les objectifs et les cibles, la répartition des ressources, les rôles et responsabilités, les stratégies de mise en œuvre, la vérification et l'évaluation et l'amélioration continue.
Qualité du processus de consultation	Porte sur le processus de consultation s'appliquant à un aspect particulier, p. ex. établissement d'un carte perceptuelle relativement aux parties concernées, processus de collaboration, soutien des parties concernées pendant le processus de consultation, transparence, mécanisme de règlement des griefs et des différends.
Attribut de la performance	Point central
Degré de soutien des parties concernées	Porte sur le degré de soutien que les parties concernées – déterminées dans le cadre du processus de consultation – accordent à un processus et à la performance propres à un aspect particulier.
Degré de conformité	Porte sur le degré de conformité aux exigences légales et aux autres engagements publics pris relativement à un aspect particulier.
Degré de respect des plans	Porte sur le degré de respect par les mesures de mise en œuvre des plus récents plans liés au projet, un accent particulier étant mis sur la qualité des systèmes et des processus d'affaires internes.
Niveau d'efficacité	Porte sur l'efficacité des activités de mise en œuvre liées à cet aspect, en ce qui a trait aux résultats sur place, aux résultats visés ou aux mesures de performance convenues.

Tableau 2 – Attributs des processus et de la performance notés pour chaque aspect

Application du protocole

Dans le cadre du processus d'évaluation, l'auditeur rencontre le promoteur, propriétaire ou exploitant du projet et des représentants informés des parties concernées. Il passe en revue les éléments de preuve afin de pouvoir attribuer une cote à chacun des aspects (enjeux) visés par la section pertinente du protocole. Chacun des sept attributs de chaque aspect est noté selon un barème de 1 à 5. La cote 1 correspond à l'absence de pratique ou alors à une pratique médiocre. La cote 3 correspond à une bonne pratique de base et prend en compte les possibilités des pays ayant peu de ressources ou de capacités ou dont les projets sont de moindre envergure et beaucoup moins complexes. La cote 5 correspond à une pratique exemplaire éprouvée, mais tient compte de l'application mondiale de cet outil de manière à ne pas limiter cette cote exclusivement aux projets de très grande envergure disposant du maximum de ressources.

L'auditeur établit les cotes à la lumière de ses observations, de ses entrevues avec les représentants des parties concernées et de l'analyse des éléments de preuve objectifs. Un élément de preuve objectif consiste en tout élément probant que l'audité fournit et que l'évaluateur utilise pour déterminer dans quelle mesure les critères d'évaluation de l'attribut sont respectés, s'il le sont. L'élément de preuve peut être une information qualitative ou quantitative, un dossier ou un exposé de faits, verbal ou écrit. Il est possible de le reproduire ou d'y accéder et il n'est pas influencé par des émotions ou des préjugés. Il repose sur des faits obtenus par divers moyens : observation, mesures, documentation, tests ou autres.

Présentation des résultats

Les résultats généraux de l'évaluation du projet pourraient être consignés dans un tableau sommaire, similaire au tableau 3 ci-dessous, et dans une figure standard qui présente, pour chaque aspect, les cotes supérieure et inférieure de l'attribut, comme la figure 2 (qui utilise un sous-ensemble d'aspects à des fins d'illustration) ci-dessous. Les barres de notation de l'aspect de la figure 2 comportent un astérisque qui indique où se trouve la cote correspondant au degré d'efficacité. Il s'agit d'un exemple de présentation permettant d'insister sur certains secteurs d'intérêt particulier.

Lignes directrices – Qualité du processus de gestion

La qualité de la planification de la gestion et de la mise en œuvre constitue une mesure clé de la performance actuelle et future probable en matière de développement durable. Voici des éléments pertinents pour cet attribut :

Évaluer	1. Intégration du processus d'évaluation comme fondement des dispositions planifiées.
Planifier	2. Élaboration de plans ou de dispositions planifiées ⁴ . Les plans exposent les mesures à adopter pour gérer (éviter, minimiser, atténuer, compenser) les risques et améliorer les occasions, entre autres, l'établissement d'objectifs et de cibles réalistes.
Faire	3. Mise en œuvre des dispositions planifiées, y compris l'application de méthodes appropriées et efficaces. 4. Affectation des ressources, y compris les qualifications et l'expertise des personnes en cause ; le recours aux capacités locales le cas échéant ; l'ampleur de l'engagement des ressources ; le maintien des ressources pendant la préparation et la réalisation du projet et l'exploitation de l'installation ; la planification des mesures d'urgence. 5. Clarté des rôles, des responsabilités et des obligations de reddition de comptes. 6. Stratégies efficaces pour définir et gérer le changement.
Vérifier	7. Vérification et évaluation, entre autres surveillance, audit et examen par la direction.
Agir	8. Amélioration continue et gestion adaptative, y compris la gestion de la non-conformité, les mesures préventives et correctives, et toute révision nécessaire du plan.

Cote	Exigences
5	<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion approprié, efficace et adéquat qui ne comporte aucune lacune et s'inscrit dans un système de gestion⁵ respectant les normes reconnues pertinentes. Dispositions planifiées suivies de près et améliorées dès que survient un problème.
4	<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion approprié, efficace et adéquat qui comporte un très petit nombre de lacunes peu graves et qui s'inscrit dans un système de gestion respectant les normes reconnues pertinentes. Dispositions planifiées analysées régulièrement et fréquemment et améliorées au besoin.
3	<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion approprié, efficace et adéquat dont les composantes présentent un certain nombre de lacunes peu graves. Dispositions planifiées analysées et améliorées périodiquement.
2	<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion qui comporte des lacunes graves, ce qui se traduit par des plans de gestion nettement inappropriés, inefficaces et inadéquats. Lacunes graves dans l'analyse et l'amélioration des dispositions planifiées.
1	<ul style="list-style-type: none"> Processus de gestion qui comporte de nombreuses lacunes graves. Aucune analyse ni amélioration des dispositions planifiées.

EXEMPLES D'ÉLÉMENT DE PREUVE : Plans de gestion, processus de gestion du changement, surveillance et examens par la direction, rapports d'audit.

La version préliminaire du protocole contient un glossaire des termes importants utilisés pour la notation (p. ex. parties concernées, zone touchée par le projet, moyens d'existence, maximisé, optimisé, réalisable, complet, grave, approprié, adéquat, efficace. Elle définit aussi les cinq cotes (5 – Excellent ; 4 – Très bon ; 3 – Bon ; 2 – Faible ; 1 – Très faible) et donne des exemples de caractéristiques qui peuvent être visibles. Le tableau 3 présente la définition des cotes et les deux pages qui le suivent donnent des exemples de deux aspects de la section II – Préparation du projet :

- II-18 – Main-d'œuvre et conditions de travail
- II-22 – Évaluation et gestion des impacts sur l'environnement

⁴ Les mesures de gestion visant un enjeu ne doivent pas nécessairement prendre la forme de plans de gestion formels. La documentation de dispositions planifiées, faisant par exemple état d'ententes conclues lors de réunions relativement à des mesures à venir, peut suffire.

⁵ Un système de gestion réunit un ensemble de processus et de procédures qui permet à l'organisation de mener à bien toutes les tâches nécessaires pour atteindre ses objectifs. Les activités de gestion relatives à certains aspects peuvent être incorporées à un système de gestion plus global (p. ex. gestion de la qualité de l'eau dans le cadre du système de gestion de l'environnement).

COTE	DÉFINITIONS	CARACTÉRISTIQUES POTENTIELLEMENT VISIBLES
<p>5 Excellent</p>	<ul style="list-style-type: none"> Processus d'évaluation, de gestion et de consultation appropriés, efficaces et adéquats sans lacune. Processus suivis de près, fréquemment examinés et améliorés dès qu'un problème survient ; application d'un processus itératif au besoin. Collaboration bilatérale fréquente avec les parties concernées et participation de celles-ci aux décisions. Soutien de la quasi-totalité des parties concernées directement touchées. Aucun cas de non-conformité ou de non-respect. Évitement ou atténuation exhaustive des impacts négatifs et amélioration des résultats. Contribution au traitement des enjeux au-delà des impacts causés par le promoteur, le propriétaire ou l'exploitant. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion proactive et adaptative. Perspective ou point de vue régional. Contribution au renforcement des capacités internes et externes. Financement à long terme pour la gestion de tous les éléments clés. Niveau d'intégration très élevé. Mise à profit des occasions. Collaboration significative des parties concernées et participation à la prise de décisions. Vérification ou examen indépendant ou par un tiers. Divulgence complète de l'information.
<p>4 Très bon</p>	<ul style="list-style-type: none"> Processus d'évaluation, de gestion et de consultation appropriés, efficaces et adéquats qui comportent un petit nombre de lacunes peu graves. Processus régulièrement examinés et améliorés au besoin. Collaboration bilatérale régulière avec les parties concernées et participation de celles-ci à la prise de décisions. Soutien de la grande majorité des parties concernées directement touchées ou très faible opposition. Très peu de cas de non-conformité ou de non-respect et possibilité de règlement rapide. Évitement ou atténuation des impacts négatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion assez proactive et adaptative. Renforcement des capacités limité au projet. Financement à long terme pour la gestion de la plupart des éléments clés. Niveau d'intégration élevé. Collaboration significative des parties concernées. Recours à des experts externes au besoin. Légères lacunes pour ce qui est de la divulgation de l'information.
<p>3 Bon</p>	<ul style="list-style-type: none"> Processus d'évaluation, de gestion et de consultation appropriés, efficaces et adéquats dont les composantes présentent un certain nombre de lacunes peu graves. Processus périodiquement examinés et améliorés. Collaboration régulière, souvent bilatérale, avec les parties concernées. Soutien de la majorité des parties concernées directement touchées ou faible opposition. Quelques cas de non-conformité ou de non-respect et possibilité de règlement rapide. Réduction et gestion des impacts négatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion assez proactive et adaptative. Renforcement des capacités limité au projet. Financement à long terme pour la gestion de la plupart des éléments clés. Niveau d'intégration élevé. Collaboration significative des parties concernées. Recours à des experts externes au besoin. Légères lacunes pour ce qui est de la divulgation de l'information.
<p>2 Faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> Processus d'évaluation, de gestion et de consultation qui comportent un certain nombre de lacunes graves, et, par conséquent, plans de gestion inappropriés, inefficaces et inadéquats. Examen et amélioration des processus présentant des lacunes graves. Collaboration minimale avec les parties concernées. Peu de soutien des parties concernées directement touchées ou forte opposition. Grand nombre de cas de non-conformité ou de non-respect. Détérioration par rapport à l'état de référence et difficulté ou lenteur à réduire les impacts négatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion réactive, mesures correctives parfois insuffisantes. Perspective axée sur le projet et lacunes sur les plans social et environnemental. Financement limité. Lacunes en matière d'évaluation. Lacunes en matière de gestion du risque. Faible collaboration des parties concernées. Recours restreint à des experts externes. Divulgence limitée de l'information.
<p>1 Très faible</p>	<ul style="list-style-type: none"> Processus d'évaluation, de gestion et de consultation qui comportent un grand nombre de lacunes graves. Ni examen ni amélioration des processus. Aucune collaboration avec les parties concernées. Très peu de soutien des parties concernées directement touchées ou opposition de la grande majorité. Plusieurs cas de non-conformité ou de non-respect qui perdurent. Détérioration importante et, possiblement, à long terme par rapport à l'état de référence 	<ul style="list-style-type: none"> Piètre gestion – aucune réaction face aux problèmes de développement. Peu de perspective en ce qui a trait aux aspects techniques et à l'infrastructure physique. Financement insuffisant. Évaluations incomplètes, superficielles. Gestion insuffisante des risques clés. Aucune collaboration des parties concernées. Non-consultation d'experts externes. Aucune divulgation de l'information.

Tableau 3 – Définition des cotes 1 à 5

II-18 – MAIN-D’OEUVRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL – SECTION II PRÉPARATION DU PROJET

Cet aspect porte sur la main-d’œuvre et les conditions de travail et traite notamment des occasions pour le personnel, de l’équité, de la diversité, de la santé et de la sécurité. L’évaluation vise à déterminer si la protection et le traitement équitable des employés sont assurés et si des chances égales sont offertes, conformément aux normes nationales et internationales et aux attentes.

CRITÈRE FAISANT EN SORTE QUE L’ASPECT EST JUGÉ NON PERTINENT : Cet aspect est toujours pertinent.

FACTEURS PERTINENTS DU FAIT DE L’ENVERGURE OU DU CONTEXTE DU PROJET : S’il faut faire appel à de la main-d’œuvre étrangère et que des barrières linguistiques sont présentes, les risques de conflit de travail peuvent augmenter sensiblement tout comme les incidents mettant en jeu la sécurité du personnel. La diversité des employés sera fonction de la main-d’œuvre disponible pour l’embauche.

Attribut du processus	5	4	3	2	1
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du processus permettant de comprendre les besoins en matière de main-d’œuvre et de conditions de travail, de déterminer les enjeux et les risques propres au projet hydroélectrique, y compris les risques liés à la santé et à la sécurité au travail, et de définir les mesures d’atténuation et de gestion pertinentes. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du processus permettant de comprendre les politiques, lois et normes en matière de main-d’œuvre et de conditions de travail¹. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Processus de consultation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du processus de planification de la main-d’œuvre² [voir les lignes directrices sur la Gestion]. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Attribut de la performance	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du processus de consultation [voir les lignes directrices sur la Consultation]. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Soutien des parties concernées	<ul style="list-style-type: none"> Collaboration et relations avec les représentants syndicaux. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Respect des plans	<ul style="list-style-type: none"> Taux de satisfaction du personnel. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> Degré de respect des plans [voir les lignes directrices sur le Respect des plans]. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Degré de conformité [voir les lignes directrices sur la Conformité] 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
	<ul style="list-style-type: none"> Risque de conflits de travail. 				
	Réduction maximale – aucune lacune	Réduction quasi maximale – très peu de lacunes, sans gravité	Forte réduction – certaines lacunes, mais sans gravité	Légère réduction – lacunes graves	Aucune réduction
	<ul style="list-style-type: none"> Risque d’incidents mettant en jeu la sécurité du personnel. 				
	Réduction maximale – aucune lacune	Réduction quasi maximale – très peu de lacunes, sans gravité	Forte réduction – certaines lacunes, mais sans gravité	Légère réduction – lacunes graves	Aucune réduction
<ul style="list-style-type: none"> Performance en matière de santé et de sécurité au travail. 					
Très élevé	Élevé	Bon	Faible	Très faible	
<ul style="list-style-type: none"> Occasions pour le personnel, équité en matière d’emploi et diversité. 					
Très élevé	Élevé	Bon	Faible	Très faible	

LIGNES DIRECTRICES POUR L’AUDIT :

- P. ex. conventions^a de l’Organisation internationale du travail (OIT), Critères de performance 2 Main-d’œuvre et Conditions de travail de la Société financière internationale (30 avril 2006)^b.
- Les composantes clés d’un système de gestion de la main-d’œuvre comprendraient des politiques en matière de ressources humaines, la planification de l’effectif, la santé et la sécurité au travail, l’équité en matière d’emploi, le développement et la formation du personnel, des mécanismes d’examen des plaintes et de règlement des différends et (le cas échéant) un régime de négociation collective.

II-18 – MAIN-D’OEUVRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL – SECTION II PRÉPARATION DU PROJET

EXEMPLES D’ÉLÉMENT DE PREUVE : Sondages sur la satisfaction du personnel ; politiques et programmes d’entreprise, p. ex. sur l’équité, la santé et la sécurité au travail, la planification de l’effectif ; politiques pour les employés et les gestionnaires.

^a http://www.ilo.org/global/What_we_do/InternationalLabourStandards/lang--en/index.htm, consulté le 1^{er} juillet 2009

^b <http://www.ifc.org/ifcext/sustainability.nsf/Content/PerformanceStandards>, consulté le 1^{er} juillet 2009

II-22 – ÉVALUATION ET GESTION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT – SECTION II PRÉPARATION DU PROJET

Cet aspect traite de l'évaluation et de la planification de la gestion des impacts sur l'environnement qu'entraînent la réalisation du projet hydroélectrique et l'exploitation de l'installation. L'évaluation vise à déterminer et à évaluer les impacts sur l'environnement afin que des mesures d'évitement, de réduction, d'atténuation, de compensation et d'amélioration soient élaborées et mises en œuvre aux diverses étapes du projet.

CRITÈRE FAISANT EN SORTE QUE L'ASPECT EST JUGÉ NON PERTINENT : Cet aspect est toujours pertinent.

FACTEURS PERTINENTS DU FAIT DU CONTEXTE OU DU PROJET : L'obligation d'effectuer une étude d'impact sur l'environnement peut découler d'une législation nationale ou d'exigences d'évaluation des projets établies par le gouvernement.

Attribut du processus	5	4	3	2	1
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du processus d'étude d'impact sur l'environnement (EIE)¹ [voir les lignes directrices sur l'Évaluation]. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des impacts² cumulatifs et des enjeux patrimoniaux³. 				
	Prise en compte complète des deux composantes	Prise en compte satisfaisante des deux composantes	Certaine prise en compte des deux composantes	Prise en compte minimale de l'une ou l'autre des composantes	Aucune prise en compte de l'une ou l'autre des composantes
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la planification du processus de gestion de l'environnement [voir les lignes directrices sur la Gestion]. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Consultation	<ul style="list-style-type: none"> Qualité du processus de consultation sur l'évaluation et la planification de la gestion des impacts sur l'environnement [voir les lignes directrices sur la Consultation]. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Attribut de la performance	5	4	3	2	1
Soutien des parties concernées	<ul style="list-style-type: none"> Degré de soutien des parties concernées dont jouit le plan d'évaluation et de gestion des impacts sur l'environnement [voir les lignes directrices sur le Soutien des parties concernées]. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> Degré de conformité du plan d'évaluation et de gestion des impacts sur l'environnement [voir les lignes directrices sur la Conformité]. 				
	Excellent	Très bon	Bon	Faible	Très faible
Respect des plans	Habituellement non pertinent à l'étape de la préparation du projet.				
Efficacité	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les impacts négatifs du projet sur l'environnement sont définis et probabilité d'évitement, d'atténuation ou de compensation des impacts. 				
	Totalité des impacts négatifs majeurs et mineurs – aucune lacune	Totalité des impacts négatifs majeurs et mineurs – très peu de lacunes, sans gravité	Impacts négatifs majeurs – certaines lacunes, sans gravité	Impacts négatifs majeurs – certaines lacunes graves	Impacts négatifs majeurs – nombreuses lacunes graves
	<ul style="list-style-type: none"> Mesure dans laquelle les occasions d'impact positif sur l'environnement sont définies et seront probablement saisies. 				
	Définition complète et maximisation des occasions dans la mesure du possible	Très bonne définition, et la plupart des occasions réalisables devraient être saisies	Bonne définition, et certaines occasions réalisables devraient être saisies	Définition minimale, et peu d'occasions réalisables devraient être saisies	Aucune définition

LIGNES DIRECTRICES POUR L'AUDIT :

- Les enjeux environnementaux pertinents comprennent la biodiversité, les mauvaises herbes, les organismes nuisibles, la migration des espèces aquatiques, les paysages, les milieux humides d'importance, les espèces menacées, les habitats essentiels, l'érosion, la sédimentation, la qualité de l'eau, les débits écologiques, la qualité de l'air, le bruit et la poussière. Voici certains des principaux facteurs à évaluer :
 - o enjeux propres à la réalisation du projet et à l'exploitation de l'installation ;
 - o mise à profit des connaissances des populations locales et autochtones ;
 - o collecte des données au tout début de l'étape de préparation du projet ;
 - o collecte des données sur le bassin versant, tous les chantiers, les secteurs en aval, l'infrastructure associée au projet (p. ex. les routes, les lignes de transport, le logement).

II-22 – ÉVALUATION ET GESTION DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT – SECTION II PRÉPARATION DU PROJET

2. Par impacts cumulatifs, on entend le phénomène de changements qu'entraînent les nombreuses modifications effectuées par l'homme, soit par des ajouts ou des pertes continues des mêmes matériaux ou ressources, ou par des effets combinés de plusieurs sources.
3. Par enjeux patrimoniaux, on entend les impacts des projets précédents qui n'ont pas été atténués.

EXEMPLES D'ÉLÉMENT DE PREUVE : Exigences réglementaires pour l'étude d'impact sur l'environnement, étude d'impact sur l'environnement et rapports connexes, plan de gestion de l'environnement, dossiers de consultation associés à l'étude d'impact sur l'environnement ou au plan de gestion de l'environnement, études indépendantes

CONSULTATION ET MISE À L'ESSAI

La version préliminaire du protocole d'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité a été préparée à la suite d'une analyse en profondeur de la sixième édition du protocole d'évaluation de la durabilité de l'IHA (2006) qui, entreprise en mars 2008, a donné lieu à sept rencontres officielles du Forum d'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité (le « Forum »). Elle fait l'objet d'un processus de consultation du public et de mise à l'essai, dont il est entendu qu'il peut entraîner des révisions avant la production du document définitif. Celui devrait idéalement être un outil pratique et succinct permettant d'évaluer la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité.

La version préliminaire du protocole d'évaluation de la durabilité dans le secteur de l'hydroélectricité (la « version préliminaire du protocole ») consiste en quatre documents dont chacun constitue un outil d'évaluation autonome propre à une étape particulière du cycle de vie d'un projet. La version préliminaire du protocole tient compte des enjeux en matière de développement durable que le Forum a recensés et sur lesquels il s'est penché. Ces enjeux représentent divers points de vue sectoriels et sont présentés de façon structurée pour faciliter le processus d'évaluation de la durabilité. Le Forum juge que le moment est venu de mettre cette version préliminaire du protocole à la disposition d'un groupe élargi de parties concernées pour susciter des points de vue et des suggestions qui l'aideront à aller de l'avant.

Au cours des mois de septembre, d'octobre et de novembre 2009, la version préliminaire du protocole fera l'objet d'un processus de consultation du public et de mise à l'essai. La mise à l'essai permettra d'évaluer une gamme de facteurs, dont la portée, l'exhaustivité, la convivialité, l'efficacité, l'applicabilité à différentes échelles et régions, la pertinence des directives de mise en place et les méthodes de présentation des résultats. En ce qui concerne la consultation du public, un questionnaire sert à recueillir de la rétroaction sur la version préliminaire du protocole. Voici les principales questions qui y sont posées :

1. Caractère pratique. La version préliminaire du protocole semble-t-elle être un outil d'évaluation pratique ? Dans le cas contraire, comment le protocole pourrait-il l'être davantage ?
2. Contenu. Que pensez-vous du contenu de la version préliminaire du protocole pour ce qui est de sa pertinence, de sa qualité et de son applicabilité à un éventail de projets différents par leur nature, leur envergure et leur cadre géographique ? Quelles améliorations pourrions-nous apporter au contenu du protocole ?
3. Directives de mise en place. Trouvez-vous que l'introduction de la version préliminaire du protocole et les notes d'information sur l'audit sont utiles, et comment pourraient-elles être améliorées ?
4. Notation. Auriez-vous des méthodes à suggérer pour que tous les éléments d'un attribut soient regroupés ? Nous recherchons particulièrement des commentaires fondés sur des expériences provenant d'essais.
5. Présentation des résultats. Que pourriez-vous nous suggérer pour que les mécanismes de présentation des résultats soient efficaces et pratiques ?
6. Convivialité. Pouvez-vous faire des recommandations qui faciliteraient l'utilisation des documents ?
7. Bonne pratique de base. La cote 3 correspond à une bonne pratique de base et prend en compte les possibilités des pays ayant peu de ressources ou de capacités ou dont les projets sont de moindre envergure et beaucoup moins complexes. Faites-nous part de vos commentaires sur ces cotes. Disposez-vous d'information qui nous aiderait à comprendre en quoi consiste une bonne pratique de base pour un attribut en particulier ?

8. Pratique exemplaire éprouvée. La cote 5 correspond à une pratique exemplaire éprouvée, mais tient compte de l'application à l'échelle mondiale de cet outil de manière à ne pas la limiter exclusivement aux projets de très grande envergure disposant du maximum de ressources. Avez-vous des commentaires au sujet de ces cotes ? Disposez-vous d'information qui nous aiderait à comprendre en quoi consiste une pratique exemplaire éprouvée pour un attribut particulier ?

Les directives sur les essais et le questionnaire en ligne sont accessibles au www.hydropower.org/sustainable_hydropower/hsaf.html.